

Circulaire n°39/2008

Cl. A 22

Colmar, le 30 septembre 2008

CENTRE de GESTION du HAUT-RHIN

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

22 rue Wilson - 68027 COLMAR Cedex

] 03 89 20 36 00 - ☎ 03 89 20 36 29 - ✉ concours.cdg68@calixo.net - www.cdg68.fr

Calendrier prévisionnel 2009

CONCOURS et EXAMENS PROFESSIONNELS

Vous trouverez, ci-joint, le calendrier prévisionnel 2009 des **concours et examens professionnels**.

Le calendrier est établi à titre indicatif. L'ouverture des concours et examens est tributaire de la création et de la déclaration des postes par les collectivités locales, ainsi que de l'épuisement des listes d'aptitude.

Seuls les avis d'ouverture des concours et examens qui seront affichés au Centre de gestion du Haut-Rhin et publiés soit au recueil des actes administratifs du Haut-Rhin, soit dans la presse locale et le cas échéant nationale, entraîneront leur déroulement.

Le Président,



Charles BRUN
Maire Adjoint de Labaroche

Les modalités de retrait des dossiers

Pour les concours organisés par le Centre de gestion du Haut-Rhin :

- Retrait au Centre de gestion du Haut-Rhin : 22 rue Wilson 68027 COLMAR Cedex.
- Demande par écrit au Centre de gestion du Haut-Rhin en joignant une enveloppe format A4 timbrée à 1,33 € et portant les coordonnées du candidat.
- Par pré-inscription sur www.cdg68.fr, rubrique concours.

Pour les concours organisés par d'autres Centres de gestion, il convient de contacter le Centre de gestion organisateur (voir tableau ci-dessous) pour prendre connaissance des modalités de retrait.

CDG	ADRESSE	TÉLÉPHONE	SITE INTERNET
CDG 21	16-18 rue Nodot - BP 166 21005 DIJON CEDEX	03 80 76 99 76	www.cdg21.fr
CDG 51	11 rue Carnot - BP 105 51007 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX	03 26 69 44 00	www.cdg51.fr
CDG 55	92 rue des Capucins - B.P. 90054 55202 COMMERCY CEDEX	03 29 91 44 35	www.cdg55.fr
CDG 67	12 avenue Robert Schuman - BP 51024 67381 LINGOLSHEIM CEDEX	03 88 10 34 64	www.cdg67.fr
CDG 89	9 rue Bugeaud - BP 86 89011 AUXERRE CEDEX	03 86 51 43 43	www.cdg89.fr

Tous les dossiers devront impérativement être déposés au Centre de gestion chargé de l'organisation du concours ou de l'examen professionnel.

Commission de reconnaissance de l'expérience professionnelle et diplôme français	Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T) : Commission de reconnaissance de l'expérience professionnelle 10/12 rue d'Anjou 75381 PARIS Cedex 8
Commission de reconnaissance de diplôme étranger	Ministère de l'Intérieur Direction générale des collectivités locales Bureau F.P.1 - Secrétariat de la commission Place Beauveau 75800 PARIS Cedex 08

Aucune demande de dossier d'inscription ne sera prise par téléphone, télécopie ou messagerie électronique.

Explication des symboles

- (*) : Les **concours de troisième voie** sont ouverts aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 années au moins au 1^{er} jour des épreuves :
- soit de l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles (effectuées dans le secteur privé ou sous un régime de droit privé dans une administration. Ex : contrat emploi-jeune). La nature de cette activité est définie par chaque statut particulier, cf. tableau ci-dessous.
 - soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
 - soit d'une ou plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Est considéré comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
- La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.*
- Les candidats au 3^{ème} concours devront fournir des justificatifs qui seront indiqués dans le dossier d'inscription.*
- : Concours externe également ouvert, sans conditions de diplômes, aux pères et mères de famille ayant 3 enfants (Loi 80-490 du 1^{er} juillet 1980) ainsi qu'aux sportifs de haut niveau (Art. 28 de la Loi 84-610 du 16 juillet 1984).
- ⊙ : Concours externe également ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre spécifique portant sur une spécialité de formation précise (commission de reconnaissance de l'expérience professionnelle et/ou de diplôme français au CNFPT et commission d'équivalence pour les diplômes étrangers au Ministère de l'Intérieur). Les coordonnées des commissions d'équivalence sont indiquées sur la deuxième page.
- ⊛ : Concours externe également ouvert aux candidats titulaires de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation (la reconnaissance de l'équivalence du diplôme ou de l'expérience professionnelle est instruite par le Centre de gestion organisateur du concours).

LES CONCOURS

CONCOURS/CDG ORGANISATEUR	PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS	DATE DES ÉPREUVES	CONDITIONS D'INSCRIPTION
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
RÉDACTEUR ○ ⊕ (catégorie B) Organisateur : Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	du 17/03/09 au 05/05/09	13 mai 2009	16 septembre 2009	Concours externe : être titulaire d'un diplôme ou d'un titre homologué au niveau IV. Concours interne : justifier au 01.01.2009 de 4 ans de services publics effectifs. Concours de 3 ^{ème} voie : les activités professionnelles doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable, ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisirs ou de tourisme. (*)
ADJOINT ADMINISTRATIF de 1^{ère} classe ○ ⊕ (catégorie C) Organisateur : Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	PAS D'ORGANISATION EN 2009			
FILIÈRE SÉCURITÉ				
GARDE CHAMPÊTRE PRINCIPAL ○ ⊕ (catégorie C) Organisateur : Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	PAS D'ORGANISATION EN 2009			
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE ○ ⊕ (catégorie C) Organisateur : Centre de gestion du Bas-Rhin (67)	du 28/10/08 au 04/12/08	11 décembre 2008	28 janvier 2009	Concours externe : être titulaire d'un diplôme ou d'un titre homologué au niveau V.
FILIÈRE SPORTIVE				
OPÉRATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ○ ⊕ (catégorie C) Organisateur : Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	du 16/12/08 au 20/01/09	27 janvier 2009	4 mars 2009	Concours externe : être titulaire d'un diplôme ou d'un titre homologué au niveau V.
FILIÈRE CULTURELLE				
ADJOINT DU PATRIMOINE de 1^{ère} classe ○ ⊕ (catégorie C) Organisateur : Centre de gestion de la Côte d'Or (21)	PAS D'ORGANISATION EN 2009			

CONCOURS/CDG ORGANISATEUR	PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS	DATE DES ÉPREUVES	CONDITIONS D'INSCRIPTION
FILIÈRE ANIMATION				
ANIMATEUR ○◎ (catégorie B) <u>Organisateur</u> : Centre de gestion de la Côte d'Or (21)	du 02/06/09 au 07/07/09	15 juillet 2009	24 septembre 2009	<u>Concours externe</u> : être titulaire du brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), spécialités "Loisirs tous publics", "Techniques de l'information et de la communication", "Pêche de loisirs", "Animation culturelle" ou "Animation sociale". <u>Concours interne</u> : justifier au 01.01.2009 de 4 ans de services publics effectifs. <u>Concours de 3^{ème} voie</u> : les activités professionnelles doivent correspondre à la coordination et la mise en œuvre d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale. (*)
ADJOINT D'ANIMATION de 1^{ère} classe ○◎ (catégorie C) <u>Organisateur</u> : Centre de gestion de l'Aube (10)	PAS D'ORGANISATION EN 2009			
FILIÈRE TECHNIQUE				
TECHNICIEN SUPÉRIEUR ○◎ (catégorie B) <u>Organisateur</u> : Centre de gestion du Bas-Rhin (67)	PAS D'ORGANISATION EN 2009			
AGENT DE MAÎTRISE ○◎ (catégorie C) <u>Organisateur</u> : Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	du 28/10/08 au 04/12/08	11 décembre 2008	21 janvier 2009	<u>Concours externe</u> : être titulaire de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V <u>Concours interne</u> : justifier au 01.01.2009 de 3 ans de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C <u>Concours de 3^{ème} voie</u> : les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue. (*)
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2^{ème} cl DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (catégorie C) ○◎ <u>Organisateur</u> : Centre de gestion du Bas-Rhin (67)	du 28/10/08 au 04/12/08	11 décembre 2008	28 janvier 2009	<u>Concours externe</u> : être titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt <u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la FPE, de la FPT et de la FPH, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation gouvernementale justifiant au 01.01.2009 d'une année de services publics effectifs <u>Concours de 3^{ème} voie</u> : les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue. (*)
ADJOINT TECHNIQUE de 1^{ère} classe ○◎ (catégorie C) <u>Organisateur</u> : Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	PAS D'ORGANISATION EN 2009			

Calendrier prévisionnel des concours 2009

CONCOURS/CDG ORGANISATEUR	PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS	DATE DES ÉPREUVES	CONDITIONS D'INSCRIPTION
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE				
CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF (catégorie A) <u>Organisateur</u> : Centre de gestion de l'Yonne (89)	du 17/03/09 au 05/05/09	13 mai 2009	10 septembre 2009	<u>Concours interne</u> : justifier au 01.01.2009 d'au moins 6 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou un corps d'assistants de service social et être en fonction depuis au moins 2 ans dans la fonction publique territoriale.
ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF ☉ (catégorie B) <u>Organisateur</u> : Centre de gestion de la Marne (51)	du 02/06/09 au 07/07/09	15 juillet 2009	1 ^{er} octobre 2009	<u>Concours externe</u> : Spécialité "Éducateur spécialisé" : être titulaire d'un diplôme d'État d'éducateur spécialisé. Spécialité "Assistant de service social" : être titulaire d'un diplôme d'État d'assistant de service social. Spécialité "Conseiller en économie sociale et familiale" : être titulaire d'un diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale.
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS ☉ (catégorie B) <u>Organisateur</u> : Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	du 02/06/09 au 07/07/09	15 juillet 2009	9 septembre 2009	<u>Concours externe</u> : être titulaire du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants.
AUXILIAIRE DE SOINS de 1^{ère} classe ☉ (catégorie C) <u>Organisateur</u> : Centre de gestion du Bas-Rhin (67)	du 02/06/09 au 07/07/09	15 juillet 2009	Septembre 2009	<u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau V délivré dans une discipline à caractère médico-social. Ouvert également aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de 1 ^{ère} en 2 ^{ème} année du diplôme d'État d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique.
AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES de 1^{ère} classe ○ ☉ (catégorie C) <u>Organisateur</u> : Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	du 29/01/09 au 26/02/09	5 mars 2009	8 avril 2009	<u>Concours externe</u> : être titulaire d'un CAP "Petite enfance".
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE de 1^{ère} classe (catégorie C) <u>Organisateur</u> : Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	du 02/06/09 au 07/07/09	15 juillet 2009	7 octobre 2009	<u>Concours externe</u> : être titulaire du certificat d'auxiliaire de puériculture, ou être titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ou encore être titulaire du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture. Ouvert également aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de 1 ^{ère} en 2 ^{ème} année du diplôme d'État d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique.

Calendrier prévisionnel des concours 2009

LES EXAMENS PROFESSIONNELS

Les **examens professionnels** concernent les agents titulaires d'un grade nommé sur un emploi permanent dans la fonction publique territoriale et permettent une évolution de carrière dans le cadre d'emploi occupé ou immédiatement supérieur.

Les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau annuel d'avancement. (Art. 13 du décret 85-1229 du 20 novembre 1985). La date précisée dans les conditions d'inscription tient compte de cette mesure. Conformément à l'article 78 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la F.P.T., le calcul de l'avancement d'échelon repose sur la durée maximale accordée de plein droit.

EXAMENS PROFESSIONNELS/CDG ORGANISATEUR	PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS	DATE DES ÉPREUVES	CONDITIONS D'INSCRIPTION
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
RÉDACTEUR-CHEF (catégorie B) <u>Organisateur :</u> Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	du 28/10/08 au 04/12/08	11 décembre 2008	12 mai 2009	Ouvert aux rédacteurs territoriaux titulaires (au jour des épreuves) ayant atteint le 7 ^{ème} échelon de leur grade au 31.12.2010 et aux rédacteurs principaux sans condition d'ancienneté.
RÉDACTEUR (catégorie B) <u>Organisateur :</u> Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	du 28/10/08 au 04/12/08	11 décembre 2008	17 juin 2009	6-1a : Ouvert aux adjoints administratifs qui sont chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants ou d'un établissement public local assimilé à une commune de moins de 2000 habitants comptant (au plus tard le 01.01.2011) au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un cadre d'emplois de catégorie C, dont quatre ans accomplis au titre des missions de secrétariat de mairie OU 6-1b : Ouvert aux fonctionnaires de catégorie C comptant (au plus tard le 01.01.2011) au moins dix ans de services effectifs, y compris la période normale de stage.
ADJOINT ADMINISTRATIF de 1^{ère} classe (catégorie C) <u>Organisateur :</u> Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	du 28/10/08 au 04/12/08	11 décembre 2008	18 mars 2009	Ouvert aux adjoints administratifs de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 3 ^{ème} échelon et comptant (au plus tard le 31.12.2010) deux ans de services effectifs dans leur grade.
FILIÈRE ANIMATION				
ADJOINT D'ANIMATION de 1^{ère} classe (catégorie C) <u>Organisateur :</u> Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	PAS D'ORGANISATION EN 2009			

EXAMENS PROFESSIONNELS/CDG ORGANISATEUR	PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS	DATE DES ÉPREUVES	CONDITIONS D'INSCRIPTION
FILIÈRE TECHNIQUE				
TECHNICIEN SUPÉRIEUR CHEF (catégorie B) <u>Organisateur :</u> Centre de gestion du Bas-Rhin (67)	du 02/06/09 au 07/07/09	15 juillet 2009	à partir du 10 septembre 2009	Ouvert aux techniciens supérieurs comptant 6 ans de services en cette qualité, ayant atteint le 7 ^{ème} échelon de leur grade depuis au moins 6 mois et les techniciens supérieurs principaux, sans condition d'ancienneté. (Date de prise en compte des conditions d'inscription définie par le CDG organisateur)
TECHNICIEN SUPÉRIEUR (pour catégorie B) <u>Organisateur :</u> Centre de gestion du Bas-Rhin (67)	du 02/06/09 au 07/07/09	15 juillet 2009	à partir du 10 septembre 2009	Ouvert aux membres du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux justifiant d'au moins 5 années de services effectifs dans le cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux. (Date de prise en compte des conditions d'inscription définie par le CDG organisateur)
TECHNICIEN SUPÉRIEUR (pour catégorie C) <u>Organisateur :</u> Centre de gestion du Bas-Rhin (67)	PAS D'ORGANISATION EN 2009			
AGENT DE MAÎTRISE (catégorie C) <u>Organisateur :</u> Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	PAS D'ORGANISATION EN 2009			
ADJOINT TECHNIQUE de 1^{ère} classe (catégorie C) <u>Organisateur :</u> Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	PAS D'ORGANISATION EN 2009			
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE				
PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR DE SANTE (catégorie A) <u>Organisateur :</u> Centre de gestion de la Côte d'Or (21)	du 02/06/09 au 07/07/09	15 juillet 2009	8 octobre 2009	Ouvert aux fonctionnaires comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.
ÉDUCATEUR CHEF DE JEUNES ENFANTS (catégorie B) <u>Organisateur :</u> Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	du 28/10/08 au 30/12/08	6 janvier 2009	10 mars 2009	Ouvert aux éducateurs de jeunes enfants ayant 1 an d'ancienneté dans le 8 ^{ème} échelon de leur grade (au 31.12.2010) et aux éducateurs principaux de jeunes enfants sans condition d'ancienneté comptant trois ans de service dans le cadre d'emplois.
AGENT SOCIAL de 1^{ère} classe (catégorie C) <u>Organisateur :</u> Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	du 02/06/09 au 07/07/09	15 juillet 2009	21 octobre 2009	Ouvert aux adjoints sociaux de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 3 ^{ème} échelon et comptant (au plus tard le 31.12.2010) deux ans de services effectifs dans leur grade.

Calendrier prévisionnel des examens professionnels 2009

EXAMENS PROFESSIONNELS / CDG ORGANISATEUR	PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS	DATE DES ÉPREUVES	CONDITIONS D'INSCRIPTION
FILIÈRE CULTURELLE				
ADJOINT DU PATRIMOINE de 1^{ère} classe (catégorie C) <u>Organisateur :</u> Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	du 17/03/09 au 05/05/09	13 mai 2009	25 juin 2009	Ouvert aux adjoints du patrimoine de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 3 ^{ème} échelon et comptant (au plus tard le 31.12.2010) deux ans de services effectifs dans leur grade.
TOUTES FILIÈRES				
LANGUES ÉTRANGÈRES (catégories A, B et C) <u>Organisateur :</u> Centre de gestion du Haut-Rhin (68)	du 28/10/08 au 04/12/08	11 décembre 2008	14 janvier 2009	Conditions générales d'accès aux examens.

Calendrier prévisionnel des examens professionnels 2009